

£ 38414

Procs du Risouou

Correspondance Roland,  
Secrétaire de l'Etat

1758 - 1760 (7 lettres)

Monsieur

Je vous prie de ne pas manquer de m'envoyer lundy par  
le portillon la procedure imprimée ou la berge de 1543  
est, Monseigneur le Prallif souhaitant de le lire.

envoyé moy aussy en meme tems vos Comptes de Comunes  
pour les faire examiner, et les Emoluments a ce sujet  
je vous les renvoyerai vendredy.

Dites je vous prie au Sr Justicier Meylan comme inspecteur  
du Detail de descendre aussy lundy pour prendre le ordre,  
a ce sujet et de prendre en passant celui du Sieur et de  
Pont. J'ay l'honneur d'estre avec devouement

Monsieur

Rombier le 12 may 1758.

Vostre tres humble et  
affectionné serviteur  
Bolerne.

2 Monsieur  
Monsieur David Moyer  
Niwa au  
Cheris

Monsieur  
Monsieur Raymond —  
marchand  
au Cheris

Monsieur.

Les Attergements ne se trouvent pas dans la procédure  
que Monseigneur le Prévost a fait garder pour le voir, ainsi  
je vous le renvoye vous priant de m'en voyer là ou il faut  
tout du long. vous deus en avoir dont le latin fait le moitié  
de la page et le françois a côté et cela lundy par le  
portillon ce qu'attendant vous demeure avec égardement

Monsieur

Paris ce 18<sup>e</sup> May 1758

Votre très humble et  
obéissant serviteur  
Roland.

C. Monsieur  
Monsieur David Moya  
Nioto

au Cherid

19 juin 1758

Monsieur.

J'ay remis au Portillon les trois pièces imprimées que Monseigneur le Ballif avoit souhaité de voir, pour les reporter soit à vray soit à M<sup>r</sup>. Raymond qui me les avoient envoyés. et me paroit que led<sup>e</sup>. Seigneur voudroit que l'on ne tardât pas longtemps à produire les Conclusions et que l'on ne profectas pas de tout le temps qui s'est coulé entre la production de l'ajournement aux Repliques, ainsi que vos députés s'en de clarent à la dernière Comparoissance — voudriez vous bien Monsieur me faire le plaisir de me procurer deux belles et bonnes bandes de lard dont j'ay besoin, n'ayant pas fait un boucherie selon ma coutume par la raison que j'avois pris un grange pour le mois de mai dernier, lequel ma manque de parole, ayant par consequent été obligé de reprendre de Comptigny, mais il faut sel vous plait que l'animal ait été saint et non lardé, comme vous este connu et que vous ayez à faire avec

vos amis Acourquignon, j'ay pensé que ien serois plus assuré —  
madresant à vous qu'ils ne voudroient pas attraper, et si vous prie  
encor de me procurer pour ma provision de beurre Cuit environ  
un quintal bonne marchandise, dont i vous acquitterai le  
montant, au vous en tenant compte sur mes Emoluments d'écriture  
et procédures. Aux quelles i fais travailler actuellement pour ne  
pas retarder le jugement quand les productions des devoirs —  
seront faites, pardon de la peine que i vous donne en échange  
si j'ou de moy dans les occasions qui se présenteront à vous —  
fais plaisir. Etant avec un entier devoiement.

Monsieur

Comptoir le 14 juin 1758

je souhaiterois que vous me procurassiez  
le tout au plus tost tout voicy aux ouvrages  
qui consomment des denrées

Vostre très humble et très  
Vobis sans serviteur.  
Boland

Monsieur le Comte de Rochefort  
parrent Monsieur le Comte de Rochefort  
Monsieur le Comte de Rochefort  
Monsieur le Comte de Rochefort  
à 28 juillet 1758

C. Monsieur

C. Monsieur J. M.

Nicole au Charis'



Monsieur

L'Écrivain à qui j'ay donné à lever vos Procédure, veut avoir  
de l'argent dont il me trouve de pouvoir presently pour  
avoir enleté quelque valet, ce tems passé, il vous prie de  
remettre leur faict au portillon vendredi prochain une  
treulain de francs. a conté de ditte, procédures qui seront  
deviron 250 payz chaque double qui sera pour les  
trois doubles 750, en quoy vous m'obligerez infiniment  
ce qui attendant il demeure avec Considération.

Monsieur

Romain martier le 6. 9. 1758.

avec un humble et  
Vobisant serviteur  
Romain.

~~C. Monsieur~~

Monsieur Nicou

Notaire

au Cherif

4 100 1753

C. Monieur

J'ay appris que Monsieur Fraymond veuloit faire juger votre —  
procès le 10 du Courant, en ayant parlé avec Monseigneur le  
Ballif a qui il representay que cela ne pouvoit se faire dans —  
un jour il conviendrois d'en prendre un autre que le Samedi —  
a cause du Dimanche, et que si croyois si les parties convenoient  
entre Elles qu'on pouvoit en juger dans la ferie, a prenant pour  
cela par le milieu de la semaine seculaire, et que la partie  
Appellante put Signifier son Appel ferie, nonobstant pour le  
mois de Janvier. Monseigneur le Ballif me dit qu'il le feroit  
aincy Moyennent la requisition des parties, Cest de quoy j'ay —  
veu vous aviser pour prendre en consequence vos arrangements  
la dessus avec Messieurs les Avocats et venir faire ledite  
requisition si cela vous duit et vous convient, vous —

2 Monsieur

Monsieur Nicole -  
Notaire

au Cherif

Monsieur.

Notre Regard n'ayant pas trouvé a propos de travailler, préférant  
d'autres occupations qui le tiennent plus a coeur, je fis hier cela hâte  
comme vous pourriez le remarquer une copie de la sentence que je vous  
envoie en attendant que je la mette sur le Procès, je crois que vous  
approuverez le fondement y contenu, il y aura peut être quelques fautes  
d'orthographe, n'ayant pas le tems de la relire. Ci joint le Conte des Evénemens  
je vous serai obligé si vous pouvez me le envoyer vendredi etant dans le  
cas de ne pas aller pour le mariage de mon fils qui doit se pousser dans une  
15<sup>me</sup> de jours avec l'Écluse de St. Vincent, je continue de vous a prier  
que je suis avec devoiement

Monsieur

Ce 21 Janvier 1759.

Votre très humble & affectueux  
Verniteur Roland

Monsieur.

Par ordre de Monseigneur le Prallif ie vous envoie une copie de la  
requete que la Commun de l'abbay a presenté a S<sup>te</sup> et qu'on a  
envoyé aud. seigneur pour vous communiquer son contenu, afin que  
si votre Commun et celle du cherit ont des raisons a objecter elles puissent  
le faire et les remettre aud. seigneur afin de le faire parvenir a  
S<sup>te</sup>. C'est pourquoy vous ferez ausy scavoir le contenu de la requete  
a Noble Commun du cherit afin que vous confériez ensemble et fain  
des sur vos raisons, et cela le plus tost que vous pourrez et renvoyez  
ausy lad. requete. Voyez a presentant que ie suis.

Monsieur

Combr le 14. Avril 1700.

Vostre affectionné  
Leveur Boland.